

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022

OBJET : MOTION POUR LA DEFENSE DE L'HOPITAL PUBLIC D'OLORON ET NOTAMMENT LE SERVICE DES URGENCES

La crise COVID a aggravé une situation déjà très fortement dégradée depuis plus de 10 ans dans nos hôpitaux publics à bout de souffle.

Les causes de cette situation sont multiples et connues : problème important de démographie médicale, conséquences de la tarification à l'acte, manque d'attractivité des métiers hospitaliers, vieillissement de la population, en plus du démantèlement du Service Public voulu par l'État et les précédents gouvernements.

Ainsi, à Oloron, depuis 2018, fermetures de la maternité, de la réanimation, de la cardiologie, suppressions de lits en Unité de Soins Continus, en médecine gériatriques, nombreuses restructuration des autres services se succèdent.

Ces problèmes touchent bien évidemment l'ensemble du pays.

La fermeture temporaire mais fréquente des services d'Urgences de notre Hôpital et la régulation mise en place à l'hôpital de Pau via le 15, témoignent de la détresse des hôpitaux.

Les élus du Piémont Oloronais ont par ailleurs saisi le Ministre de la Santé par un courrier daté du 5 septembre 2022, afin de lui exposer la situation dramatique et les enjeux de l'Hôpital de ce territoire.

Considérant la « mission Flash » du Gouvernement sur les Urgences et soins non programmés, faisant état d'une « situation de tension majeure » du système de santé français,

Considérant les actions qui en découlent, en test pour plusieurs mois, le temps d'une concertation pour « garantir une réponse adaptée aux besoins de santé des Français »,

Considérant que les dysfonctionnements des Urgences au centre Hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie font courir à la population du vaste territoire haut-béarnais de piémont et de montagne un péril mortel en cas d'urgences vitales simultanées.

Considérant que la solution du délestage sur le 15 pour l'accès aux Urgences entraîne de lourdes conséquences sur d'autres services, comme SOS Médecins, qui a subi 3 agressions depuis le début de l'été dans l'agglomération paloise,

Considérant l'épuisement répandu des personnels soignants, esseulés par une crise sanitaire sans précédents et sans recrutements supplémentaires, malgré une lutte opiniâtre depuis de nombreuses années.

Considérant que la Santé est un bien universel et que la Santé est un service public français à part entière,

Le Conseil Municipal d'Arette, unanime :

- Manifeste son intérêt pour la santé de ses habitants, notamment à travers le dispositif Présence médicale 64, initié par le Département et l'aide qu'il vient d'afficher au projet de Maison de Santé du Piémont Oloronais. Ceci visant à lutter contre la désertification médicale,

- Fait part de sa très vive inquiétude et réaffirme sa préoccupation pour la santé au côté de la population du piémont Oloronais (70 000 habitants), soutient le personnel soignant du Centre Hospitalier d'Oloron, afin d'obtenir de l'ARS les moyens humains et financiers nécessaires à la pérennité du service des Urgences, condition du maintien de l'hôpital public d'Oloron,
- Soutient un service d'accueil aux Urgences par des professionnels de santé correctement rémunérés,
- Demande avec force que le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2023 prenne en considération les Services Publics des Hôpitaux et notamment les Urgences, particulièrement dans les zones rurales.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- ❖ **APPROUVE** la présente motion

OBJET : CREATION DU BUDGET ANNEXE « PYRENEA CAMPUS ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à présent, les dépenses engagées et payées concernant le projet Pyrénéa Campus étaient mandatées sur le budget général, à l'opération « Pyrénéa Campus » N°220.

Pour l'année 2023, et sur avis de M. le Conseiller aux Décideurs Locaux (Trésorerie d'Oloron-Aramits), il convient de créer un budget annexe dédié à l'opération, ce qui permettra ainsi de récupérer la TVA.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir débattu, le Conseil Municipal, unanime :

- ❖ **DÉCIDE** la création d'un budget annexe dénommé « Pyrénéa Campus » pour le projet éponyme relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancien collège de Barétous en centre d'hébergement adapté et centre de bien-être avec balnéothérapie ;
- ❖ **PRECISE** que compte tenu de son activité, ce budget sera assujetti à la TVA (donc voté en HT) et fonctionnera en nomenclature M57 ;
- ❖ **PRECISE** que ce budget commencera à fonctionner le 1^{er} janvier 2023 ;
- ❖ **CHARGE** le Maire de toutes les démarches administratives liées à cette création.

OBJET : APPROBATION DE L'AVANT PROJET CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL DANS LA MAISON FAMILIALE AMBILLE (7 et 9 rue Paul Ambille).

Monsieur le Maire expose qu'un avant-projet a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées Atlantiques concernant l'aménagement d'un espace culturel dans la maison familiale Ambille.

Il présente en détail chacune des pièces destinées à accueillir au rez-de-chaussée une bibliothèque et un espace d'exposition de tableau de Paul AMBILLE et à l'étage 3 pièces destinées à accueillir l'école de musique ainsi qu'un auditorium.

Il demande au Conseil d'approuver l'avant-projet tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré :

- ❖ **APPROUVE** le dossier d'avant-projet concernant l'aménagement d'un espace culturel dans la maison familiale Ambille

OBJET : TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL POLYVALENT EN POSTE EN POSTE À PLEIN TEMPS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 mars 2021 qui décidait de créer à compter du 1^{er} juin 2021 un emploi permanent à temps non complet (17,5 heures de travail annualisé) d'agent d'accueil polyvalent associé au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Ce poste après avoir été occupé durant 4 mois de juin à fin septembre 2021 est de nouveau pourvu par un agent qui donne toute satisfaction s'occupant notamment des diverses facturations (cantine, bacades, secours sur piste...) mais aussi du remplacement de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale, de la gestion du musée, de la communication (site internet communal, Facebook, panneau lumineux.....) et remplacement de l'agent d'accueil.

Avec la mise en œuvre prochaine de deux projets très lourds tels que le centre culturel Ambille (bibliothèque, école de musique, salle d'exposition) et celui de la requalification du collège de Barétous en centre d'hébergement inclusif et centre de bien être de balnéothérapie, l'essentiel du temps de travail de la secrétaire général risque d'être occupé par ces deux opérations et nécessite un renfort.

Monsieur le Maire propose de transformer le poste d'agent polyvalent à temps non complet en poste à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour ce faire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ❖ **DECIDE** de transformer l'emploi permanent à temps non complet d'agent d'accueil polyvalent associé au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux en emploi permanent à temps complet ;
- ❖ **PRECISE** que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice 354 majoré 330 ;
- ❖ **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2023 ;
- ❖ **CHARGE** le maire des démarches administratives liées à cette transformation de poste.